



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 44263

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le camp d'Auschwitz-Birkenau. Victime de l'usure du temps, le camp, symbole de la folie nazie, tombe en ruine. L'établissement public qui gère l'ancien camp de concentration a besoin de 120 millions d'euros pour préserver les lieux, il vient de créer une fondation chargée de récolter ces fonds auprès de la communauté internationale. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour répondre à l'appel du Gouvernement polonais.

Texte de la réponse

Les travaux de restauration du camp d'Auschwitz, en Pologne, relèvent du Comité international de gestion du camp. Ils sont nécessaires pour la sauvegarde de ce lieu de mémoire universel inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, afin d'éviter la répétition des crimes contre l'humanité. L'appel direct à l'aide financière de la présidence polonaise à la présidence française doit mobiliser le ministère de la défense nationale au titre des anciens combattants, déportés et victimes de guerre. Le ministère de la culture et de la communication, bien que profondément attaché au maintien de ces lieux de l'histoire de l'humanité, n'est pas compétent pour répondre directement à cette demande.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44263

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2458

Réponse publiée le : 27 juillet 2010, page 8308